

Bulletin d'information sur les pesticides

N°8 – Mai 2022

Actualités juridictionnelles



USA : Révision de l'évaluation des risques des colliers anti-puces Seresto des animaux de compagnie

Le 20 avril 2022, la Cour d'appel pour le 9ème Circuit de San Francisco a [jugé](#) que l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) devait revoir son évaluation des risques concernant le tétrachlorvinphos (TCVP), un insecticide organophosphoré couramment présent dans les colliers anti-puces Seresto des animaux de compagnie.

Depuis que l'utilisation de Seresto a été approuvée en 2012, le collier a fait l'objet d'au moins [86.000 rapports d'incidents](#), plus que tout autre produit dans l'histoire de l'EPA, dont plus de 2.300 rapports concernant des décès d'animaux de compagnie. Le TVCP est neurotoxique, c'est-à-dire qu'il est susceptible d'endommager le cerveau et le système nerveux en développement des jeunes enfants, des tout-petits et des fœtus.

Dès 2009, l'ONG [Natural Resource Defense Council](#) (NRDC) avait déposé à l'EPA une pétition administrative lui demandant de mettre fin à l'utilisation du TCVP dans les produits ménagers pour animaux de compagnie. Sans réponse de l'EPA, le NRDC a déposé une pétition pour une demande de mandat en février 2014. Elle a obtenu en 2014 et en 2020 deux ordonnances de mandat obligeant l'EPA à répondre à ses demandes d'annulation de l'enregistrement de l'insecticide. A l'issue du second refus de l'EPA d'interdire le produit, fondé sur une évaluation révisée des risques, le NRDC a contesté à nouveau cette décision devant la justice.

Le 20 avril 2022, la Cour a estimé que l'analyse des risques par l'EPA justifiant son refus de la pétition du NRDC était incorrecte. Elle considère que l'EPA n'a pas fourni d'explication motivée pour son refus de la demande du NRDC et a effectué plusieurs calculs arbitraires sur des éléments essentiels, tels que la quantité de poussière de TCVP libérée par les colliers pour animaux de compagnie.

Elle a donc exigé que l'EPA publie une évaluation révisée des risques des colliers anti-puces à base de TCVP dans un délai de 120 jours. Le 19 mai 2022, le bureau de l'inspecteur général de l'EPA a [indiqué](#) qu'il prévoyait de déterminer si la réponse de l'agence "donne l'assurance que les colliers peuvent toujours être utilisés sans avoir d'effets négatifs déraisonnables sur la santé humaine et l'environnement" et si l'EPA a respecté les exigences en matière d'enregistrement des pesticides en approuvant le collier Seresto. Au vu du nombre d'incidents rapportés liés à cet insecticide, il est évident que ce collier anti-puces devrait être retiré de la circulation et son autorisation annulée.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)